



Service régional de prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce
700, Notre-Dame Nord, Bureau B
Sainte-Marie, (Québec) G6E 2K9
Téléphone: (418) 387-3444
Télécopieur: (418) 387-7060
christianprovencher@nouvellebeauce.com

Sainte-Marie, le 22 septembre 2015

OBJET : Chauffage au bois

Avec les températures plus froides que nous connaissons actuellement, plusieurs d'entre vous ont probablement débuté à chauffer leur résidence à l'aide d'un appareil de chauffage au bois. Voici quelques vérifications importantes qui sont à prévoir pour passer un hiver au chaud de façon sécuritaire :

- Faites inspecter votre installation (appareil et cheminée) au moins une fois par année par un professionnel afin que celui-ci puisse détecter des problèmes qui pourraient entraîner de graves conséquences;
- Faites ramoner votre cheminée au moins une fois par année par un professionnel et même plus souvent en fonction de l'utilisation que vous en faites;
- Éloignez les objets combustibles installés près de l'appareil pour éviter qu'ils ne s'enflamment;
- Utilisez du bois de qualité et bien sec, car un bois humide augmente la formation de crésote;
- Ne faites pas brûler du bois recouvert de peinture ou d'autres substances toxiques, car celles-ci favorisent la formation de crésote et dégagent également des produits toxiques qui pourraient vous incommoder;

De plus, lorsque vous disposez des cendres, veuillez respecter les consignes de sécurité suivantes :

- Disposer des cendres dans un contenant métallique;
- Laisser le contenant à l'extérieur, loin de la résidence et des matériaux combustibles (les cendres peuvent rester chaudes pendant quelques jours);
- Ne jamais laisser les cendres à l'intérieur, car elles dégagent des gaz nocifs pour la santé.

N'oubliez pas de vérifier le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée (minimum 1 par étage). Il est également important d'installer un avertisseur de monoxyde de carbone (CO), car un avertisseur de fumée conventionnel ne vous protège pas face à ce gaz inodore et incolore qui provoque plusieurs intoxications chaque année, certaines étant même mortelles. Procurez-vous aussi un extincteur portatif d'au moins 5 lbs et apprenez comment l'utiliser. N'hésitez pas, ça pourrait vous sauver la vie...

Nous vous invitons donc à faire preuve de prudence avec l'utilisation de vos appareils de chauffage au bois!

Si vous avez des questions par rapport à la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie municipal ou avec le Service régional de prévention incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Christian Provencher
Technicien en prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce